

Préalables nécessaires à la conduite d'une réforme budgétaire axée sur les programmes et les performances (Cas de la RCA)

La République Centrafricaine, à l'instar des autres pays de la sous région a engagé des réformes visant à rendre plus efficace la gestion des dépenses publiques.

Les raisons ayant motivé les réformes entreprises au niveau du département découlent des conclusions de l'étude « diagnostic de la gestion des finances publiques » du cabinet Investissement, Développement Conseil (IDC) en 2002 et l'aide mémoire de la mission d'assistance technique du FMI intitulé « Propositions pour une amélioration de la gestion Publique, publié en 2005.

Les conclusions tirées par ces différentes études sur la gestion des finances publiques ont montré entre autre:

- L'insuffisance du cadre juridique ;
- L'insuffisance dans la préparation du budget de l'Etat ;
- L'insuffisance dans l'exécution du budget de l'Etat ;
- L'inexistence de comptabilité budgétaire
- L'inefficacité des contrôles.

Face à ce constat, le gouvernement Centrafricain a donc entrepris un vaste chantier de réformes grâce à l'appui des partenaires au développement pour corriger ces insuffisances.

I- Mise en œuvre des réformes

Depuis 2005, la RCA s'est engagé dans un processus de réforme de première génération La mise en œuvre de la réforme a été effective grâce au groupe de réforme budgétaire et comptable (GREBUC) qui a eu à élaborer :

- La LOLF promulguée le 03 juillet 2006 qui fixe clairement les conditions dans lesquelles, se prépare, se vote, s'exécute et se contrôle le budget de l'Etat ;
- Le RGCP pris en application de la LOLF le 12 juillet 2007, rappelle les principes fondamentaux relatifs à la tenue de la comptabilité publique et précise les mécanismes permettant la mise à disposition des décideurs et du public, d'une information financière exacte, fiable, exhaustive et sincère ;
- La nouvelle nomenclature budgétaire et l'unification du budget de l'Etat instituée en 2009 par décret est plus proche des normes internationales et harmonisée avec un nouveau plan comptable aligné sur la directive CEMAC de 2008. l'adoption en 2008 comportant les classifications administratives, fonctionnelles et économiques permet un suivi de l'exécution budgétaire et de mesurer les efforts du gouvernement au profit des secteurs.

- Le nouveau circuit de la dépense : adoption en avril 2008, permettant de raccourcir la longueur du circuit d'exécution des dépenses publiques et permet d'éviter le recours anarchique aux procédures dérogatoires consécutifs à la longueur de l'ancien circuit.

Dans toutes réformes, il faut se doter d'un outil informatique performant. C'est ainsi que la RCA a bénéficié d'une installation d'un système d'information intégré au niveau de la direction générale du budget et le Trésor appelé GESCO qui permet de préparer et d'exécuter le budget de l'Etat.

Ces différents textes ont été adoptés dans le cadre d'efforts soutenus de réformes pour améliorer la GFP amorcés depuis 2005. Ils comportent beaucoup de dispositions relatives entre autres, à la lisibilité et la transparence budgétaire à travers une nomenclature budgétaire moderne ainsi qu'à la sincérité des comptes de l'Etat, la réaffirmation des principes budgétaires classiques.

I.1/- Etendue de la Réforme

Dans le cadre des réformes, 4 secteurs ayant des stratégies sectorielles ont été désignés comme pilotes :
L'éducation, santé, Développement rural, équipements.

I.2/- Composantes de la Réforme (CDMT)

La RCA avait conduit dans les années 2007 et 2009 des actions en faveur de la formulation d'outils de cadrage budgétaire au niveau global (CDMT/CBMT). En 2007, un premier outil dénommé CBMT avait été formulé avec l'appui du PNUD. Il couvrait la période 2009-2011 ; un autre exercice a été en 2009 pour l'horizon 2010-2012.

L'article 8

II- Degré d'avancement de la Réforme

Il est bien difficile de résumer tous les résultats en quelques lignes, mais on ne saurait passer sous silence les avancées réalisées en termes de transparence budgétaire, tant au niveau de la préparation que de l'exécution du budget.

En dépit des avancées encourageantes induites par les réformes présentées ci haut, des incorrections existent.

II.1/- Difficultés rencontrées

L'exercice d'élaboration du CDMT effectué en 2007 pour l'horizon 2009-2011 souffre de faiblesses importantes.

- Décalage de temps entre la période de projections ;
- Irréalisme des hypothèses du « scénario réaliste » retenu ;
- Absence de stratégie sectorielles formelles des départements ce qui explique en grande partie les difficultés pour élaborer le CDSMT ;
- in appropriation au niveau des départements
- L'absence de critères de répartition de l'enveloppe globale des dépenses entre les ministères sectoriels pour tenir compte des priorités du DSRP.

II.2/- Solutions aux difficultés

- Mettre en place une stratégie et un plan d'action sur le moyen à long terme pour introduire progressivement, la programmation pluriannuelle de budget de l'Etat (CBMT) et l'implantation des budgets programmes qui s'appuient sur une stratégie et un plan de formation et de renforcement des capacités ;
- Introduire progressivement et à moyen terme la préparation de stratégies sectorielles accompagnées de programmes de renforcement des capacités en vue de préparer les ministères sectoriels à l'élaboration de CDMT sectoriels pour le moyen et long terme ;
- Mettre en place, à moyen terme, un dispositif performant de programmation budgétaire à même d'assurer une bonne articulation entre le DSRP, les stratégies sectorielles, le CDMT et le budget.

De tout ce qui précède, les nouvelles directives de la CEMAC introduisent de nouveaux concepts et techniques par rapport au cadre juridique et à la pratique actuels de la gestion des finances publiques de la Centrafrique.

Les nouvelles directives préconisent entre autres les innovations et réformes suivantes :

- Définition d'une politique budgétaire consolidée et à moyen terme incluant l'ensemble des administrations publiques et visant explicitement un objectif de soutenabilité et de discipline budgétaire dans un cadre de pluri annualité sur la bases de cadres budgétaires à moyen terme permettant de fixer les priorités sectorielles (CBMT/CDMT) ;
- L'introduction du principe de la sincérité dans les prévisions budgétaires ;
- La gestion axée sur les résultats sur la base de la budgétisation par programme en vue de renforcer l'efficacité et l'efficience de la dépense publique et mesurer la performance de l'action publique ;
- La déconcentration de l'ordonnancement en vue de promouvoir l'efficacité, la transparence, la fluidité et la performance de l'exécution budgétaire.

-